

Compte-Rendu du Conseil Municipal du Jeudi 12 Septembre 2019

Etaient présents :

Jean-Yves BRUNELLA, Cyril BLANCHOT, Michel VALET, Jacqueline JEANNENOT, Claude GARNERET, Hervé JEANNENOT, Sophie LEPARLIER, Annie ANDRE, Séverine VOIDEY

Etait absent excusé : Patrick AMIOTTE

Secrétaire de séance : Séverine VOIDEY

Monsieur le Maire demande l'ajout de 2 délibérations : accord à l'unanimité

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2019

2) Délibération n° 44/2019 : Renouvellement pour la mise à disposition de la salle Socioculturelle pour l'année 2019/2020 au District Doubs Territoire de Belfort de Football

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer une convention de location de la salle Socioculturelle entre la Commune et le District Doubs-Territoire de Belfort représenté par Monsieur Jérôme POBELLE, Directeur domicilié à BESANCON.

Cette convention est valable du 1^{er} août 2019 au 1^{er} juillet 2020.

Le coût global de location s'élève à 50 Euros par réunion +10 € de chauffage (période du 1^{er} octobre au 30 avril).

Les règlements s'effectueront via la Trésorerie de Baume-Les-Dames.

Voix POUR : 9 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

3) Délibération n° 45/2019 : Convention de mise à disposition de la Salle Socioculturelle : Année 2019/2020 Au Club des 3 Villages

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'établir une convention de mise à disposition de la salle Socioculturelle entre la Commune et l'Association « le Club des 3 Villages », représentée par Madame Jeanine MARTHEY, Présidente.

Cette convention sera valable de Septembre 2019 à Juin 2020, selon planning communiqué en Mairie, dans un créneau horaire de 13h30 à 17h30.

Activité : Club du 3^{ème} Âge

La salle Socioculturelle est mise à disposition à titre gracieux.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer la dite convention et les documents relatifs à ce dossier.

Voix POUR : 9 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

4) Délibération n° 46/2019 : Demande de mise à disposition de la salle pour l'association Mot à Mômes Année 2019/2020

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'association Mot-à-mômes représentée par sa présidente, Mme QUISPE COUDERT Cécile, nous demande la mise à disposition, des deux salles communales pour ses activités les mercredis après-midi.

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition la salle socioculturelle ainsi que la salle située en haut de la Mairie à compter du mois septembre 2019 jusqu'à fin juin 2020 à titre gracieux.

Une convention entre l'association et la commune devra être signée précisant les termes de l'accord (uniquement en période scolaire sur l'année 2019/2020)

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer la dite convention et les documents relatifs à ce dossier.

Voix POUR : 9 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

5) Délibération n° 47/2019 : Convention de mise à disposition pour la Grande Salle communale : Année 2019/2020 : Familles Rurales "Les Fauvettes" Activité Couture

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'établir une convention de mise à disposition de la grande salle communale entre la Commune et l'Association Familles Rurales "Les Fauvettes", représentée par Madame Lydia ANDRE, Présidente.

Cette convention sera valable de Septembre 2019 à Juin 2020, pour les lundis, dans un créneau horaire de 14h00 à 17h30.

Activité : couture

La salle communale est mise à disposition à titre gracieux.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer la dite convention et les documents relatifs à ce dossier.

Voix POUR : 9 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

6) Délibération n° 48/2019 : Mise à disposition de la salle Socioculturelle à Familles Rurales Les Fauvettes pour l'année 2019/2020 : Séances de PILATES

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'établir une convention de mise à disposition de la salle socioculturelle entre la Commune et l'Association Familles Rurales "Les Fauvettes", représentée par Madame Lydia ANDRE, Présidente.

Cette convention sera valable de Septembre 2019 à Juin 2020, pour les jeudis, dans un créneau horaire de 18h30 à 20h30.

Activité : Pilates

La salle communale est mise à disposition à titre gracieux.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer la dite convention et les documents relatifs à ce dossier.

Voix POUR : 9 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

7) Délibération n° 49/2019 : Versement d'une subvention à la SPA de BESANCON

Après exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal décident de verser une subvention d'un montant de 600 € à la SPA de BESANCON pour permettre la stérilisation d'une moyenne de 10 chats.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Voix POUR : 7 Voix CONTRE : 1 Abstention : 1

8) Délibération n° 50/2019 : Révision de la Carte Communale

Après exposé du Maire, et suite à la demande du Syndicat Mixte EUROPOLYS, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à engager les démarches réglementaires afin de lancer la révision de la Carte Communale d'AUTECHAUX.

Voix POUR : 7 Voix CONTRE : 1 Abstention : 1

9) Délibération n° 51/2019 : Acceptation devis pour la rénovation du WC NOMADE

Après exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal décident d'accepter le devis du Groupe MAILLARD Industrie d'un montant de 4 128 € TTC pour la rénovation du WC NOMADE qui est installé près des écoles.

Cette rénovation consiste :

- au remplacement de la coque d'habillage texture adhésive par des coques colorées dans la masse
- au remplacement d'un miroir
- au remplacement d'une butée de porte
- au remplacement de 2 panneaux thermoformés d'habillage intérieur (support urinoir et lavabo)

Voix POUR : 9 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

10) Délibération n° 52/2019 : Décision Modificative

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide d'ouvrir les crédits modificatifs suivants afin de régler la facture de l'entreprise SOGEA.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
Débit c/605	+ 6 000,00 €	Débit c/3355-040	+ 6 000,00 €
		Débit c/168748	- 99,00 €
Recettes		Recettes	
Crédit c/71355-042	+ 6 000 €	Crédit c/168748	+ 5 901,00 €

Voix POUR : 9 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

11) Délibération n° 53/2019 : Budget Eau et Assainissement : Demande de Subvention Département - Agence de l'Eau : Travaux de réhabilitation de collecte des eaux usées

Les membres du Conseil municipal de la commune d'Autechaux sur proposition du Maire

- s'engagent à réaliser et à financer les travaux de réhabilitation de collecte des eaux usées situés sur la grande rue et sur le secteur du Prahier dont le montant des travaux est estimé à 209 480,00 € / HT et à 228 789,00 €/HT pour l'ensemble de l'opération
- Sollicitent le soutien financier de l'Agence de l'Eau et du Département et autorise le Département à percevoir et à verser pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et s'engagent, le cas échéant, à rembourser au Département la subvention de l'Agence de l'Eau en cas de non-respect de ses obligations
- se prononce sur le plan de financement prévisionnel et estimé en attente du retour des services instructeurs du Département et de l'Agence de l'Eau suivant
 - Département 68 636,70 €
 - Agence de l'Eau (0 à 50 % du montant de la dépense subventionnable)
 - Emprunts 160 152,30 €

• Autofinancement 45 757,80 €

- demandent l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention
- s'engagent à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention
- s'engagent à réaliser l'opération d'assainissement collectif selon les principes de la charte qualité des réseaux d'assainissement de Franche Comté

Voix POUR : 9

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

12) Délibération n° 54/2019 : Budget Eau et Assainissement : Autorisation du Maire de passer un devis de maîtrise d'œuvre

Etude partielle pour l'étude pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau usée sur l'emprise de la Grande Rue et de la rue de la Fontaine

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de lancer une étude partielle de maîtrise d'œuvre pour les travaux cités en objet. Suite au résultat de la consultation en procédure adaptée, il est proposé de passer un devis de maîtrise d'œuvre avec l'EURL ACESTI située au 09 Rue Christiaan Huygens 25 000 Besançon

Cette prestation est estimée à 9 000,00 € HT soit 10 800,00 € TTC et financée comme suit :

- Subvention : 2 700,00 € (30 %)
- Fonds libres : 1 800,00 € (montant de la TVA)
- Emprunt : 6 300,00 €

L'exposé du Maire entendu, les membres du conseil municipal autorisent celui-ci à signer le dossier de marché et toutes les pièces s'y rapportant y compris les décisions de poursuivre éventuels dans la limite des crédits votés.

Voix POUR : 9

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

A- Lotissement Communal : Un couple de TORPES est intéressé par la parcelle n° 3 et un autre couple a déjà pris contact.

B- Eglise : Les travaux débuteront début octobre. Il faudra enlever les statues avant travaux, les conseillers seront contactés si besoin.

Un panneau sera installé devant l'Eglise avec le coût des travaux et le nom des différentes entreprises.

Possibilité de faire des dons par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine. Communication à faire.

C- Cérémonie du 11 Novembre : Elle sera programmée vers 17h00. Une médaille du travail sera remise à Monsieur Michel ARMAND et un diplôme de Maire honoraire à Monsieur Jean Marie BLANCHON.

D- Projet de chambres d'hôtes chez Monsieur et Madame SOREZ : Permis déposé en Mairie

E- Zone d'activités EUROPOLYS : des projets sérieux, nouvelles installations en cours.

Séance levée à 22h55